



LÉGISLATIVES 2022 : 8 PARTIS ET 357 CANDIDATS S'ENGAGENT POUR LA PROTECTION ANIMALE

Malgré une campagne moins mobilisatrice que lors de l'élection présidentielle, la protection des animaux continue de mobiliser des candidats qui entendent répondre aux attentes des électeurs toujours plus sensibles à la cause animale. À l'occasion de ces élections législatives, des clivages politiques se confirment et des personnalités affirment leur engagement, parfois à distance de la position de leur parti.

À la suite de l'élection présidentielle, les élections législatives représentent une opportunité réelle de faire progresser la condition animale. C'est pourquoi, afin d'améliorer le sort des animaux au cours des 5 prochaines années, les **30 ONG réunies pour la campagne Engagement Animaux 2022 ont adressé 22 mesures prioritaires aux partis et candidats aux élections législatives.**

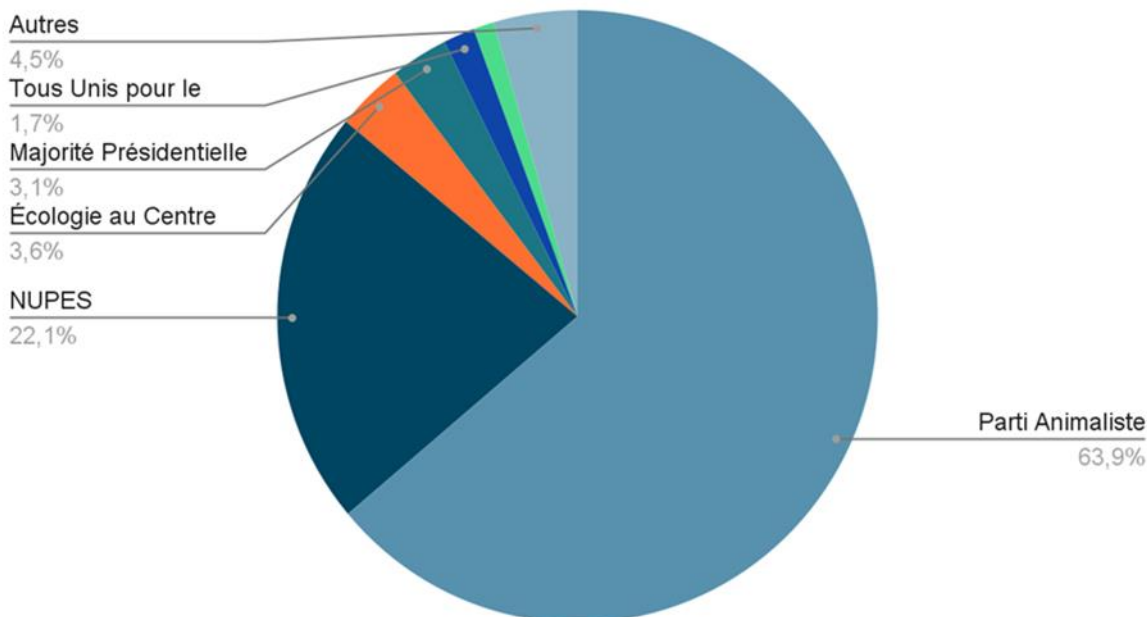
8 partis politiques ont signé la charte des 22 mesures proposées : le Parti animaliste, EELV, La FI, Écologie au Centre, la REV, le MHAN, France Écologie et Debout la France (ce dernier ne s'engage toutefois pas sur certains sujets : chasse, corrida, transport maritime des animaux, vidéosurveillance en abattoir). Lutte ouvrière a également indiqué, sans signer la charte, que l'engagement de Nathalie Arthaud à la présidentielle (83%) valait pour tous les candidats LO aux législatives. Enfin, si le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde valide 84% des mesures en tant que candidat, il n'a pas engagé formellement son parti. Par ailleurs, alors que Marine Le Pen, Anne Hidalgo et Philippe Poutou s'étaient positionnés lors de la présidentielle, le RN, le PS et le NPA n'ont pas renouvelé leur engagement dans le cadre des législatives.

Le clivage émergent lors de la Présidentielle se conforte donc avec un pôle social écologiste animaliste plus engagé et un pôle libéral conservateur nationaliste moins ou pas engagé.

Aucun parti de la Majorité Présidentielle n'a signé la charte, ce qui n'a pas empêché 11 candidats de se positionner (avec des niveaux d'engagement très disparates), dont Dimitri Houbron, Pierre-Yves Bournazel (engagés à 100%), Cécile Rilhac (90%), Hélène Zannier (88%), Loïc Dombreval et Xavier Paluszkiwicz (86%), Aurore Bergé (44%), Guillaume Kasbarian (35%) et Alexandra Cauquil (32%).

357 candidats se sont engagés en leur nom propre. Le niveau d'engagement sur les 22 mesures est variable (y compris au sein des coalitions), mais majoritairement fort puisque le score moyen d'engagement des candidats s'élève à 97,7% (selon le nombre de mesures validées). Les candidats engagés sont majoritairement issus de 5 partis ou coalitions : le Parti animaliste (228 candidats), la NUPES (79 candidats), Écologie au Centre (13 candidats), Ensemble - Majorité Présidentielle (11 candidats) et Tous Unis pour le Vivant (6 candidats).

% des candidats engagés par coalition



Des candidats investis par d'autres partis non-signataires, se sont malgré tout engagés : c'est le cas notamment du RN (4 candidats), LR/UDI (2 candidats), Reconquête (2 candidats), Debout la France (1 candidat), Les Patriotes (1 candidat), ainsi que des catégories Divers / sans étiquette (10 candidats).

Au niveau régional, c'est l'Ile-de-France qui compte le plus grand nombre de candidats engagés (91 chartes signées), dont de nombreuses personnalités : Bastien Lachaud (NUPES), Nicolas Dupont-Aignan (DLF), Cédric Villani (NUPES), Aymeric Caron (NUPES), Sandrine Rousseau (NUPES), Jean-Christophe Lagarde (UDI), Clémence Guetté (NUPES), Aurore Bergé (Majorité), Mathilde Panot (NUPES). Viennent ensuite les Hauts-de-France et la région Auvergne-Rhône-Alpes avec, pour chacune, 34 candidats engagés.

Notons aussi que d'autres personnalités politiques se sont engagées, comme Éric Diard (LR), Olivier Falorni (Sans étiquette), Jean-Marc Governatori (Ecologie au Centre) ou encore Adrien Quatennens (NUPES).



Parmi les mesures auxquelles quelques candidats n'ont pas adhéré, on retrouve les sujets qui ont fait débat pendant la présidentielle, à savoir : l'interdiction de la chasse deux jours par semaine dont le dimanche, les jours fériés et les vacances scolaires (mesure non validée par 13 candidats), l'interdiction

de **la corrida** et des combats de coqs (mesure non validée par 11 candidats ; dont 7 ont choisi uniquement de les interdire aux moins de 16 ans) et la fin de **l'élevage en cage** d'ici 2027 au profit de l'accès au plein air (mesure non validée par 4 candidats issus de la Majorité présidentielle).

Ces engagements, accessibles sur le site www.engagement-animaux.fr, sont un nouveau signe de l'importance croissante de la question animale en politique.

Voir le replay de la conférence de presse du 8 juin 2022 sur [notre chaîne YouTube](#).

[À propos d'Engagement Animaux 2022 :](#)

Engagement Animaux 2022 rassemble 30 ONG de protection animale. Dans le cadre des campagnes électorales de 2022, nous demandons à l'ensemble des candidats à la présidentielle, aux principaux partis politiques et aux candidats aux élections législatives de s'engager sur 22 mesures concrètes et prioritaires pour améliorer la condition animale lors des 5 prochaines années.

Retrouvez nos propositions et les engagements des partis politiques et candidats sur www.engagement-animaux.fr.

Suivez-nous sur Twitter et Facebook [@Animaux2022](#)

Contact presse :

Romain FRANCOIS
Chargé des relations presse
presse@welfarm.fr
03 87 66 16 33

Ressources presse : Téléchargeables librement sur <https://welfarm.fr/presse/>

À propos de WELFARM – Protection mondiale des animaux de ferme :

WELFARM est une association française et indépendante créée en 1994, dont la mission est reconnue d'utilité publique. Elle œuvre depuis plus de 25 ans pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : élevage, transport et abattage. Welfarm emploie à ce jour près de 30 salariés et son siège social se situe à Metz (57). Forte du soutien de ses 29 000 membres et donateurs, l'association agit exclusivement grâce à leur générosité. WELFARM est membre du Comité d'Experts « bien-être animal » du ministère de l'Agriculture (CNOPSAV).